



Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Autorisation d'Urbanisme.

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du portail téléservice « Espace Mon Compte » via le site <https://sudartois.geosphere.fr> et <https://sudartois.geosphere.fr/guichet-unique> et la Saisie par Voie Electronique (SVE) par la collectivité des autorisations déposées dans le cadre de l'instruction des Autorisations d'Urbanisme.

Elles s'inscrivent dans le cadre :

- des articles L. 114-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration relatifs à l'échange de données entre administrations,
- de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- de l'arrêté du 4 juillet 2013, pour les collectivités et leurs établissements, autorisant la mise en œuvre par les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, les établissements publics locaux qui leur sont rattachés ainsi que les groupements d'intérêt public et les sociétés publiques locales dont ils sont membres de traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour objet la mise à disposition des usagers d'un ou de plusieurs téléservices de l'administration électronique.

La création d'un compte au téléservice emporte l'acceptation des présentes CGU.

Article 1 – Définitions.

Le portail « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'utilisateur a accès.

Le « service » désigne le service Urbanisme/ADS, centre instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Artois responsable de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

Le service Urbanisme/ADS est un service mutualisé de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui assure pour le compte des 64 communes du territoire l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Le « Guichet Unique » (de l’urbanisme) est la mairie où se situe le bien objet de la demande d’autorisation d’urbanisme.

Le Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois est compétent pour instruire les Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA).

La mise en place du portail téléservice a pour objectif de permettre à l’usager de gérer son compte personnel et d’accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par la Communauté de Communes du Sud-Artois dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme pour le compte des communes de son territoire.

Il est édité par la Communauté de Communes du Sud-Artois – Service Urbanisme/ADS, Centre Instructeur, dont le siège est 5, Rue Neuve - CS 30002 à BAPAUME 62452 – Tél. 03 21 59 17 17 – Mail. ads@cc-sudartois.fr.

Article 2 – Objet.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Communauté de Communes du Sud-Artois et l’usager ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l’espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L’utilisation du portail téléservice implique l’acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L’usager doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l’utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l’usager a lu et accepté les présentes conditions générales d’utilisation. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d’interrompre de manière temporaire ou définitif l’accès à la plateforme téléservice (incident, suspension temporaire, pour cause de maintenance).

En cas d’interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences liées à cette interruption.

Le dépôt du dossier de demande sous format « papier » reste possible en Mairie de situation du bien, objet de la demande de travaux. <https://www.service-public.fr/>

Article 3 - Utilisation du portail téléservice.

L’utilisateur est seul responsable des informations et données qu’il transmet au portail téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l’utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du portail téléservice s’il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci.

La Communauté de Communes se réserve le droit de suspendre le compte de manière temporairement ou définitivement en cas d'usurpation avérée. Une notification par mail ou par courrier sera envoyé à l'utilisateur concerné pour lui signifier la suspension d'accès à son compte.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre toute information ne respectant pas la réglementation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Création d'un compte.

L'utilisateur crée un compte, soit en se connectant au portail téléservice, soit à l'occasion d'une démarche connectée sur un autre portail.

Sur la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le biais de son compte de connexion.

3.2 Gestion des consentements.

Dans la rubrique Mes paramètres, l'utilisateur peut, à tout moment, accepter ou refuser l'envoi de communications adressées par la Communauté de Communes du Sud-Artois à l'adresse mail de contact renseignée par l'utilisateur. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.3 Suivi des demandes.

L'utilisateur dispose, dans la rubrique Mes Demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la Communauté de Communes du Sud-Artois pour les communes du territoire qui la compose utilisatrices des téléservices reliés à Mon Compte.

3.4 Limitation du portail Téléservice.

L'utilisateur peut déposer un certain nombre de pièces sur le portail téléservice dans le cadre de sa démarche « Demande d'Autorisation d'Urbanisme » (DAU) ou « Déclaration d'Intention d'Aliéner » (DIA).

Les extensions de format de fichiers d'image acceptées sont : *pdf, *jpg/jpeg.

Le format d'impression admis par la Communauté de Communes du Sud-Artois est le format A4 et A3.

Les fichiers déposés ne doivent pas être compressés ni déformés (l'échelle du plan sera conservée).

L'administration limite à 50 Mo le poids global de l'ensemble des pièces transmises via le formulaire.

Lors de la Saisine par Voie Electronique (SVE) proposée par le portail téléservice, l'utilisateur est tenu de respecter des formats et tailles de fichiers suivants :

- Pour le Cerfa, format « pdf » obligatoirement (soit 1 fichier),
- Pour toutes les autres pièces, le format « pdf » de préférence ou format « jpg/jpeg » (1 pièce = 1 fichier) ;

En cas de fichiers de très grosse taille, le pétitionnaire doit prendre contact préalablement avec le Centre Instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Artois ou la commune de situation du bien, objet de la demande d'autorisation afin de connaître la démarche pour l'envoi de celui-ci.

Pour tout fichier refusé, l'utilisateur doit prendre contact avec le service Urbanisme de la commune ou le Centre Instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Article 4 Gestion des données personnelles.

Dans la rubrique Mon Profil, l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après recueil du consentement de l'utilisateur.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois à la Commune les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la modification ou la suppression soit depuis le portail téléservices soit en appelant le Service Urbanisme/ADS de la Communauté de Communes du Sud-Artois – 03 21 59 17 17 ou/et ads@cc-sudartois.fr . Ces données seront conservées pendant la durée légale de validité et d'archivage.

De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes conditions générales d'utilisation (CGU), la Communauté de Communes du Sud-Artois se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

En outre, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ou CNIL) à l'adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Article 5 - Responsabilités et garanties.

5.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité.

En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai la Communauté de Communes du Sud-Artois via le 03 21 59 17 17 ou ads@cc-sudartois.fr.

La Communauté de Communes du Sud-Artois ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du portail téléservice(s) pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du portail téléservice(s) implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Communauté de Communes du Sud-Artois ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Communauté de Communes du Sud-Artois ne garantit pas que le portail téléservice fonctionne sans interruption.

La responsabilité de la Communauté de Communes du Sud-Artois ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation.

La Communauté de Communes du Sud-Artois décline toute responsabilité pour le cas où le portail téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Communauté de Communes du Sud-Artois ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 - Archivage et preuve.

La Communauté de Communes du Sud-Artois est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le portail téléservice pendant une période de 6 années. Seuls les

éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Communauté de Communes du Sud-Artois, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 – Réclamations.

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la Communauté de Communes du Sud-Artois, via le « [Formulaire](#) » à renseigner ou par mail à l'adresse suivante : ads@cc-sudartois.fr.

Article 8 - Propriété intellectuelle.

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du portail téléservice sont la propriété de la Communauté de Communes du Sud-Artois ou de ses prestataires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du portail téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Communauté de Communes du Sud-Artois, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au portail téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au portail téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit exprès (express) et préalable de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Article 9 – Sanctions.

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, par son exclusion du portail téléservice ou par une action en justice.



Protection de vos données à caractère personnel (RGPD)

Le traitement automatisé de certaines de vos données à caractère personnel est nécessaire pour enregistrer votre demande en ligne.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service en ligne vous pouvez effectuer votre démarche par courrier ou le déposer à l'accueil des mairies d'implantation de terrain, objet de la demande d'autorisation.

Les conditions du traitement de données sont les suivantes :

Le responsable du traitement est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois ou Monsieur/Madame le Maire de la commune concernée.

Les destinataires des données sont le(s) service(s) instructeur(s) de la demande et à d'autres destinataires notamment services consultés si vous avez explicitement donné votre consentement à cette fin dans un des formulaires que vous remplirez sur ce téléservice. Ces données seront conservées en base active pendant la durée légale prévue pour chaque type de demande puis archivées conformément à la réglementation.

Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à la mairie d'implantation de la demande ou, pour les demandes du territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, à Monsieur le Délégué à la Protection des données - 5, rue Neuve CS 30002 à 62452 BAPAUME Cedex ou par courriel à accueil@cc-sudartois.fr en spécifiant en entête du message que votre demande est destinée au Délégué à la Protection des Données.



Liste des 64 communes du territoire de la CC du Sud-Artois :

N° commune INSEE	Nom
• 2	ABLAINZEVILLE
• 5	ACHIET-LE-GRAND
• 6	ACHIET-LE-PETIT
• 64	AVESNES-LES-BAPAUME
• 68	AYETTE
• 79	BANCOURT
• 80	BAPAUME
• 82	BARASTRE
• 93	BEAULENCOURT
• 96	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
• 103	BEHAGNIES
• 117	BERTINCOURT
• 121	BEUGNATRE
• 122	BEUGNY
• 129	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME
• 131	BIHUCOURT
• 181	BUCQUOY
• 185	BULLECOURT
• 189	BUS
• 223	CHERISY
• 248	COURCELLES-LE-COMTE
• 259	CROISILLES
• 272	DOUCHY-LES-AYETTE
• 285	ECOUST-SAINT-MEIN
• 306	ERVILLERS
• 326	FAVREUIL
• 341	FONCQUEVILLERS

- 343 FONTAINE-LES-CROISILLES
- 353 FREMICOURT
- 374 GOMIECOURT
- 375 GOMMECOURT
- 387 GREVILLERS
- 406 HAMELINCOURT
- 410 HAPLINCOURT
- 421 HAVRINCOURT
- 422 HEBUTERNE
- 440 HERMIES
- 493 LEBUCQUIERE
- 494 LEHELLE
- 515 LIGNY-THILLOY
- 561 MARTINPUICH
- 572 METZ-EN-COUTURE
- 591 MORCHIES
- 593 MORVAL
- 594 MORY
- 597 MOYENNEVILLE
- 608 NEUVILLE-BOURJONVAL
- 619 NOREUIL
- 672 PUISIEUX
- 708 RIENCOURT-LES-BAPAUME
- 715 ROCQUIGNY
- 731 RUYAULCOURT
- 733 SAILLY-AU-BOIS
- 754 SAINT-LEGER
- 776 SAPIGNIES
- 777 LE SARS
- 800 SOUASTRE
- 829 LE TRANSLOY
- 830 TRESCAULT
- 839 VAULX-VRAUCOURT
- 840 VELU

- 855 VILLERS-AU-FLOS
- 876 WARLENCOURT-EAUCOURT
- 909 YTRES